

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 21 février 2003

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** Pièce SCGM-6, document 2, page 2, ligne 15

**Préambule :**

Le revenu d'optimisation des outils d'équilibrage réalisé est de 9 566 M \$ supérieur à ce qui avait été projeté.

**Questions :**

- 4.1 Veuillez expliquer la nature et la provenance de ces revenus d'optimisation des outils d'équilibrage.
  - 4.2 Veuillez expliquer de façon détaillée pourquoi les revenus réalisés sont supérieurs à ceux qui avaient été projetés.
  - 4.3 Les actions ou transactions effectuées ont-elles un impact direct ou indirect sur le coût de service de l'année 2002-2003 ?
- 

**Réponses :**

- 4.1 Ces revenus proviennent des cinq types de transactions suivants, lesquels sont expliqués ci-après:

**Revenu d'optimisation des outils d'équilibrage**

(000\$)

	<b><u>Budget</u></b>	<b><u>Réalisé</u></b>	<b><u>Écart</u></b>
Crédits du service de dépassement et du service de rattrapage	0	4 928	4 928
Échanges	1 126	3 271	2 145
Prêt d'espace	0	1 627	1 627
Vente de gaz naturel liquide (GNL)	0	628	628
Extraction	<u>0</u>	<u>239</u>	<u>239</u>
	1 126	10 692	9 566

Crédits du service de dépassement autorisé (authorized overrun service) et du service de rattrapage (FT make-up):

En novembre 2001, l'Office National de l'Énergie autorisait la mise en place de ces deux crédits pour une période de douze mois se terminant le 31 décembre 2002. Afin d'avoir droit à ces crédits, un expéditeur ferme se devait de contracter du transport interruptible sur le réseau de TransCanada Pipelines (TCPL), lesquels coûts étaient crédités contre a) 4 % du coût de la capacité contractée ferme et b) les coûts de la capacité ferme non utilisée.

Étant donné que SCGM a comme politique de ne pas compter sur le service de transport interruptible de TCPL pour approvisionner ses clients, elle se trouvait devant le dilemme d'ignorer ces opportunités ou de tenter de capter les revenus provenant de ces crédits en confiant à des parties externes la gestion quotidienne d'une partie de sa capacité ferme. SCGM a opté pour cette deuxième option en cédant temporairement une partie de sa capacité ferme tout en s'assurant que cette capacité demeurait dédiée aux besoins de ses clients. Ce faisant, SCGM a optimisé ces opportunités en générant des revenus découlant de la capacité temporairement cédée et en partageant les revenus provenant des crédits ci-haut mentionnés obtenus avec les parties externes.

Échanges:

Ces activités consistent à échanger du gaz entre deux périodes. Ces échanges peuvent prendre diverses formes: échange dans le temps, échange entre deux endroits et une combinaison de ces deux dernières. Comme exemple, une partie externe livre du gaz à SCGM durant une période donnée et SCGM remet ce gaz durant une période ultérieure; un autre exemple, SCGM reçoit du gaz d'une partie externe à Empress (frontière de l'Alberta) et le remet à Dawn (sud de l'Ontario) la même journée ou à une date ultérieure.

Les revenus sont fonction de la disponibilité des outils, de l'offre et la demande sur le marché secondaire et de la durée de l'échange.

Prêt d'espace:

Cette activité consiste à prêter à une partie externe, contre rémunération, une portion de l'espace d'entreposage de Union Gas non utilisé et non nécessaire pour les opérations quotidiennes. En plus de générer des revenus d'optimisation, cette activité permet, par un échange de gaz avec cette même partie, d'éviter des coûts de gaz de compression qui, autrement, auraient été nécessaires afin de retirer le gaz du site d'entreposage.

Vente de gaz naturel liquide (GNL):

À la demande d'un distributeur de gaz de la région de Boston, la Société a accepté de vendre environ 9 000 gigajoules de gaz naturel liquide. Le transport par fardier était assuré par l'acheteur.

Extraction:

Cette activité consiste à extraire les liquides de gaz contenus dans le gaz acheté à AECO. SCGM a confié cette activité à une partie externe moyennant un prix par gigajoule de liquides de gaz extraits.

- 4.2** Les crédits du service de dépassement autorisé et du service de rattrapage n'étaient pas prévus dans le budget 2001-2002 puisqu'ils n'ont été autorisés par l'ONE qu'en novembre 2001, soit après la date de tombée du budget 2001-2002 et après le début de l'année financière.

Quant aux revenus d'échange et au prêt d'espace, SCGM a inclus dans les projections les ententes conclues à la date de tombée du budget. Il faut remarquer que les ententes d'échange sont fonction de facteurs imprévisibles tels que la demande de notre clientèle, la température, les prix du gaz dans le temps et la valeur du transport et de l'entreposage sur le marché secondaire; de plus, ces échanges doivent se réaliser sans compromettre les approvisionnements de la franchise. Ainsi, SCGM assure un suivi serré de ces facteurs et, dépendamment de la situation, saisit les opportunités qui se présentent; c'est ce qui permet d'expliquer que les revenus étaient supérieurs à ceux qui avaient été projetés.

Il peut également arriver que les opportunités ne se présentent pas ou, si elles se présentent, elles ne sont pas intéressantes. Chaque situation est analysée au mérite.

Les revenus de vente de gaz naturel liquide se sont réalisés à la suite d'une demande d'un distributeur de gaz de la région de Boston qui, suite aux événements du 11 septembre 2001, entrevoyait des difficultés de continuer à s'approvisionner en gaz naturel liquide transporté par navire en raison des mesures de sécurité mises en place. Ainsi c'est grâce à cette demande non prévisible et à la température clémente du dernier hiver qui nous a permis de réaliser ces ventes. Il était donc impossible de projeter ces ventes.

Les revenus d'extraction ne sont pas projetés parce qu'il est impossible de connaître à l'avance la quantité de liquides pouvant être extraits et le prix de ces liquides.

**4.3** Aucunes actions ou transactions effectuées ont un impact sur le coût de service 2002-2003.

Toutefois, les crédits du service de dépassement autorisé et du service de rattrapage ont été autorisés par l'ONE jusqu'au 31 décembre 2002. Ces derniers ont généré des revenus d'optimisation pour les trois premiers mois de l'année 2002-2003. Les crédits du service de dépassement autorisé sont reflétés dans les projections 2002-2003; par contre, aucun crédit du service de rattrapage n'a été inclus dans les projections 2002-2003 puisque lors de la finalisation du budget, au printemps 2002, aucun revenu provenant de ces crédits n'avait été réalisé.

Les échanges de gaz effectués en 2001-2002 n'ont pas d'impact sur le coût de service 2002-2003 puisqu'ils ont tous été complétés l'année dernière. En raison de la crise de solvabilité de plusieurs parties externes, SCGM a limité la longueur des échanges de gaz à un maximum de quelques mois et, encore, dans de très rares occasions.

L'entente de prêt d'espace de l'année dernière n'a aucun impact sur le coût de service 2002-2003 puisque le gaz entreposé par la partie externe a été complètement retiré en juillet 2002.

Les ventes de gaz naturel liquide effectuées l'année dernière ont été remplacées durant l'été de la même année et elles n'ont donc aucun impact sur le coût de service 2002-2003.

Les revenus d'extraction des liquides de gaz réalisés l'année dernière n'ont aucun impact sur le coût de service 2002-2003. Ces revenus sont réalisés en Alberta au fur et à mesure que du gaz est acheté à AECO.